

Un nouvel essor pour le Pays de Craponne !

Vous êtes artisan ou commerçant ?

Vous souhaitez développer ou moderniser votre affaire ?

Vous avez besoin d'investir ?

L'État au titre du FISAC
et la Communauté d'agglomération du Puy en Velay
peuvent vous accompagner financièrement dans la
réalisation de votre projet d'investissement



Avec le soutien complémentaire possible de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Européenne
jusqu'à 35 %



Si vous vous posez des questions quant à l'éligibilité de votre projet,
sur le montant des subventions ou la procédure à suivre...

Contact administratif Agglo: 04.43.18.00.30

Local : 04 71 03 21 14

Contacts techniques CCI: 04 71 09 90 00 _ CMA: 04 71 02 34 56

Un nouvel essor pour le Pays de Craponne !

Vous êtes artisan ou commerçant ?

Vous souhaitez développer ou moderniser votre affaire ?

Vous avez besoin d'investir ?

L'État au titre du FISAC
et la Communauté d'agglomération du Puy en Velay
peuvent vous accompagner financièrement dans la
réalisation de votre projet d'investissement



Avec le soutien complémentaire possible de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Européenne
jusqu'à 35 %



Si vous vous posez des questions quant à l'éligibilité de votre projet,
sur le montant des subventions ou la procédure à suivre...

Contact administratif Agglo: 04.43.18.00.30

Local : 04 71 03 21 14

Contacts techniques CCI: 04 71 09 90 00 _ CMA: 04 71 02 34 56